



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE
ET DU LOIRET

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES**

INTITULE DU BOP : *Santé Publique
et Prévention*
SERVICE : *Santé Publique*

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
1 bis rue Croix de Malte
45 000 ORLEANS

AFFAIRE SUIVIE PAR : *Patrick PELLERIN*
TELEPHONE : *02.38.77.47.27*
COURRIEL : *DR456SANTE6PUBLIQUE@SANTE.GOUV.FR*
REFERENCE : *I:\DR45 SANTEPUB\GSPP 2006
isuivis\Gay lesbien 45\IJPS 2076v2.doc*

ORLEANS, LE 28 JUIL. 2006

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 19 juillet, vous attirez l'attention de Monsieur le Préfet sur la situation de l'association « Groupe Action Gay et Lesbien du Loiret ».

Cette association a présenté deux demandes de financement sur les crédits du Programme « Santé Publique et Prévention » :

- l'une relative à la prévention du suicide auprès des homosexuels, qui est financée à hauteur de 4 600 euros,
- l'autre relative à la prévention du sida et des Infections Sexuellement Transmissibles en milieu Gay et Lesbien » qui n'a pas fait l'objet cette année d'une attribution financière directe sur les crédits du programme, pour deux types de raisons :

L'étude technique du dossier fait apparaître que, sur un montant de dépenses de 24 300 euros, 19 500 euros sont prévus pour l'achat de préservatifs : nous avons informé l'association que ce matériel pouvait être demandé à la DDASS du Loiret qui, après étude, met gratuitement ce matériel à disposition des associations sur fonds délégués à l'Institut National de Promotion et d'Education pour La Santé (INPES). C'est pourquoi cette partie du dossier a été réorientée sur ce dispositif.

Les autres dépenses prévisionnelles (telles qu'elles apparaissent dans le détail des actions présentées, différent du budget général) s'analysent en frais de réception (250 €), frais de documentation (200 €), fournitures administratives (1 200 €), frais de déplacements (1 150 €) et formation et suivi de groupes (2 000 €) soit au total 4 800 €. Or, le bilan financier présenté par l'association pour la subvention de 20 000 € versée en 2005 pour la même action fait apparaître une provision de 6 721 € qui devrait, en bonne orthodoxie comptable (ainsi que précisé aux associations), apparaître en report de subventions sur le budget 2006.

Au delà de ces remarques liées au contenu du dossier, il convient de rappeler que les actions de lutte contre le SIDA n'ont pas été retenues comme objectif prioritaire du Plan Régional de Santé Publique de la Région Centre approuvé par M. le Préfet de Région le 29 décembre 2005 dans la mesure où nous sommes concernés par d'autres thématiques. En effet, la problématique du VIH/SIDA ne se pose pas dans notre région de façon aussi prégnante que dans d'autres.

Ainsi, la mortalité due aux affections cardio-vasculaires est en région Centre la première cause de décès et nous sommes en surmortalité par rapport au niveau national notamment pour les suicides, les accidents de la vie courante et les cancers du sein et du poumon. Aussi tentons nous de privilégier des actions de prévention et de dépistage sur ces thématiques dont vous n'ignorez pas que nous aurons à rendre compte à la Conférence Régionale de Santé et plus globalement au Parlement.

S'agissant des modes de contamination par le VIH/SIDA, les découvertes de séropositivité ont été en 2005 de 258 cas dont 56 au sein d'une population homosexuelle pour 144 cas au sein d'une population hétérosexuelle ; parmi ces 144 derniers cas, 74 concernent des étrangers migrants dont 66 sont originaires d'Afrique SubSaharienne. C'est ce que souligne le Plan Régional de Santé Publique de la Région Centre qui incite à la promotion d'actions à mener dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA en direction des étrangers migrants vivant en France et en cohérence avec Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

Pour autant, le financement des actions de prévention du VIH/SIDA reste le premier poste d'emploi des crédits de l'appel à projet lancé en région Centre au titre du Programme « Santé Publique et Prévention » : pour l'année 2006, plus de 424 000 € y sont consacrés, soit 26, 24 % de l'enveloppe globale qui s'élève à 1 617 000 €.

Je tenais à vous donner ces précisions sachant que j'ai été amené à recevoir les responsables de l'association le 24 juillet 2006 pour étudier avec eux leurs difficultés de fonctionnement. Cet entretien a permis de clarifier la situation budgétaire de cette association. Les difficultés rencontrées sont notamment liées à la taille de ce type de structures et il serait souhaitable qu'un certain nombre d'actions, dont par exemple celles relatives à la formation, soient mutualisées avec d'autres associations intervenant dans le même champ.

Ces différentes réflexions ont été partagées avec les responsables de l'association lors de l'entretien susvisé et ont permis de lever certaines ambiguïtés et d'ajuster en conséquence le programme d'action 2006 et les perspectives 2007 de l'association

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Préfet de région
et par délégation,

le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales



Pierre-Marie DETOUR